

ENGAGEMENT FINANCIER – LICENCE ANNÉE 2019/2020

L1 Sciences de l'éducation L2 Sciences de l'éducation L3 Sciences de l'éducation

Tous les champs doivent être complétés

1. ÉTAT CIVIL DE L'ÉTUDIANT

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom(s) :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Vie maritale

Date de naissance : Lieu de naissance : N° du département :

2. COORDONNÉES

Adresse :

..... Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Adresse mail :

3. ÉTAT CIVIL DU GARANT FINANCIER

Nom Prénom(s) :

Adresse (si différente de l'étudiant) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Adresse mail :

4. FRAIS DE SCOLARITÉ ET ADMINISTRATIFS

• TARIF DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET DES DROITS D'INSCRIPTION

(A CALCULER SELON LES REVENUS DU FOYER FISCAL)

	Frais de scolarité		Droits d'inscription	TOTAL
<input type="checkbox"/>	Tarif 1 QF $\geq 17.501\text{€}$	4 300 €	150 €	4 450 €
<input type="checkbox"/>	Tarif 2 QF compris entre 13.751€ et 17.500€	3 800 €	150 €	3 950 €
<input type="checkbox"/>	Tarif 3 QF compris entre 10.001€ et 13.750€	3 500 €	150 €	3 650 €
<input type="checkbox"/>	Tarif 4 QF $\leq 10.000\text{€}$	3 200 €	150 €	3 350 €

* QF : Quotient familial = revenu imposable / nombre de parts sur la base de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de l'année 2017.
(Joindre la copie de l'avis d'imposition et cocher la case correspondante)

• DROITS D'INSCRIPTION

- Pour les diplômés en convention avec les Universités d'État, les étudiants doivent s'acquitter de droits d'inscription d'un montant de **150 €**¹
- Les étudiants qui justifieront d'une **notification d'attribution définitive de bourse**² bénéficieront d'une régularisation **sur la dernière mensualité**. Cette notification est à transmettre au Secrétariat Universitaire au plus tard le **lundi 9 décembre 2019**.

¹ Tarif 2018/2019, susceptible de modification à la rentrée.

² Délivrée par le CROUS

5. MODALITÉS DE PAIEMENT :

Les règlements s'effectueront :

- Soit par **prélèvement automatique** en 8 mensualités : voir calendrier de règlement ci-dessous.
A cet effet, vous fournirez avec l'engagement financier le mandat SEPA rempli et signé (joint en annexe) accompagné d'un RIB et de la copie recto-verso d'une pièce d'identité du titulaire du compte.
- Soit par **chèque ou en espèces** en respectant les 8 échéances du calendrier ci-dessous.
Attention : Pour ce mode de règlement, des frais de gestion de 50 € seront ajoutés sur l'acompte de rentrée.

Quel que soit le mode de règlement choisi, Il vous sera demandé de fournir à l'inscription :

	Mode de paiement choisi	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
• Un chèque d'acompte ³ d'une valeur de	Prélèvement	1 010 €	910 €	850 €	790 €
	Chq. / Esp.	1 060 €	960 €	900 €	840 €

CALENDRIER DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT	DATE DE PAIEMENT	TARIF 1		TARIF 2		TARIF 3		TARIF 4	
Acompte (non remboursable en cas d'annulation de l'inscription)	19/08/2019	Prélèv. 1 010 €	Chq. / Esp. 1 060 €	Prélèv. 910 €	Chq. / Esp. 960 €	Prélèv. 850 €	Chq. / Esp. 900 €	Prélèv. 790 €	Chq. / Esp. 840 €
Échéance 1	05/10/2019	430 €		380 €		350 €		320 €	
Échéance 2	05/11/2019	430 €		380 €		350 €		320 €	
Échéance 3	05/12/2019	430 €		380 €		350 €		320 €	
Échéance 4	05/01/2020	430 €		380 €		350 €		320 €	
Échéance 5	05/02/2020	430 €		380 €		350 €		320 €	
Échéance 6	05/03/2020	430 €		380 €		350 €		320 €	
Échéance 7	05/04/2020	430 €		380 €		350 €		320 €	
Échéance 8	05/05/2020	430 €		380 €		350 €		320 €	
Total		4 450 €	4 500 €	3 950 €	4 000 €	3 650 €	3 700 €	3 350 €	3 400 €

6. IMPAYÉS

- En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires correspondants seront facturés et la régularisation de la mensualité due se fera par chèque ou espèces.
- Au bout du second rejet consécutif vous basculerez en règlement par chèque ou espèces.
- A défaut de règlement dans les dix jours suivant l'échéancier précisé dans le paragraphe 5, un courrier de mise en demeure sera envoyé. Si huit jours après la réception de ce courrier, l'échéance reste impayée, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.
- En cas de solde débiteur en fin de chaque semestre, **nous vous informons que l'accès aux relevés de notes sera bloqué.**
- En fin d'année si des impayés persistent, **l'établissement se réserve le droit, après avoir averti les garants financiers, de ne pas réinscrire l'étudiant l'année suivante et la délivrance du diplôme sera suspendue.**
- En cas d'abandon en cours de scolarité, l'étudiant devra en informer l'UCO La Réunion par courrier et s'engage à continuer à verser en totalité la somme correspondant au semestre commencé, même en l'absence de l'étudiant aux cours.
 - Semestre 1 : 1^{er} septembre 2019 au 15 janvier 2020.
 - Semestre 2 : 16 janvier 2020 au 30 juin 2020.

³ Droits d'inscription + 2 mensualités de frais de scolarité, encaissement le 19/08/2019 et non remboursable en cas d'annulation de l'inscription

7. ENGAGEMENT

Étudiant

Je soussigné(e)
reconnais avoir pris connaissance des modalités de paiement établies ci-dessus et des conditions de règlement soumises par l'UCO La Réunion.

Je déclare confirmer mon inscription et m'engage à respecter l'échéancier de paiement selon le mode de règlement suivant :

- Prélèvement automatique
 Chèque / Espèce

Fait à Saint-Denis, le

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT

(Précédé des mentions « lu et approuvé »)

Garant financier

Je soussigné(e)..... déclare me porter garant(e) en qualité de :

- Père Mère Tuteur Autre :

et m'engage à régler la totalité des frais de scolarité et administratifs dus en cas de non-paiement par l'étudiant.

Fait à Saint-Denis, le

SIGNATURE DU GARANT

(Précédé des mentions « lu et approuvé »)

